

## « Un projet de société pour le Québec »

Pour obtenir plus d'information :  
[www.mddep.gouv.qc.ca](http://www.mddep.gouv.qc.ca) (section Développement durable)



**Trois enjeux fondamentaux :**  
*Développer la connaissance*  
*Promouvoir l'action responsable*  
*Favoriser l'engagement*

### Une vision :

« Une société où la qualité de vie du citoyen est et demeurera une réalité. Une société responsable, innovatrice et capable d'excellence dans toutes ses réalisations. Une société misant sur l'harmonie entre le dynamisme économique, la qualité de l'environnement et l'équité sociale. Une société inspirée par un État dont le leadership d'animation et d'action la mobilise vers l'atteinte de cette vision. »

### Neuf orientations stratégiques dont trois prioritaires :

En établissant trois orientations stratégiques prioritaires (1, 3 et 6) avec chacune une activité incontournable, le gouvernement vise à mettre à l'oeuvre rapidement un grand nombre de ministères et d'organismes pour atteindre certains objectifs pour lesquels des résultats précis et mesurables seront requis. L'État québécois se donne ainsi des outils concrets de cohérence, de leadership et d'efficacité dans sa démarche de développement durable.

### Orientation 1 : Informer, sensibiliser, éduquer, innover

#### ORIENTATION STRATÉGIQUE PRIORITAIRE

- Objectif 1.** Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en oeuvre.
- Objectif 2.** Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec.
- Objectif 3.** Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec.

L'**activité incontournable** à l'égard de cette orientation sera l'adoption et la mise en oeuvre d'un Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation destiné d'abord au personnel de l'administration publique. Il prévoira également des interventions auprès de la société québécoise, entre autres pour que la sensibilisation et l'éducation au développement durable soient davantage accessibles aux enfants et aux jeunes.

### Orientation 2 : Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement

- Objectif 4.** Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.
- Objectif 5.** Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences.

## **Orientation 3 : Produire et consommer de façon responsable**

### **ORIENTATION STRATÉGIQUE PRIORITAIRE**

- Objectif 6.** Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.
- Objectif 7.** Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.
- Objectif 8.** Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (biocarburants, biogaz, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydro-électricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec.
- Objectif 9.** Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières.
- Objectif 10.** Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation éclairés et responsables et favoriser au besoin la certification des produits et des services.

L'**activité incontournable** à l'égard de cette orientation sera l'adoption et la mise en œuvre d'une politique pour un gouvernement écoresponsable destinée à mettre à l'œuvre rapidement l'administration publique autour d'actions communes et de pratiques concrètes de gestion environnementale et d'acquisition écoresponsables.

## **Orientation 4 : Accroître l'efficacité économique**

- Objectif 11.** Révéler davantage les externalités associées à la production et à la consommation de biens et de services.
- Objectif 12.** Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable.

## **Orientation 5 : Répondre aux changements démographiques**

- Objectif 13.** Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions.
- Objectif 14.** Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle.
- Objectif 15.** Accroître le niveau de vie.
- Objectif 16.** Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables.
- Objectif 17.** Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé.

## **Orientation 6 : Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée**

### **ORIENTATION STRATÉGIQUE PRIORITAIRE**

- Objectif 18.** Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.
- Objectif 19.** Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones.
- Objectif 20.** Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficacité.

L'**activité incontournable** à l'égard de cette orientation sera la mise en place d'un plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement conseil des acteurs publics et des entreprises qui soutiennent le dynamisme territorial, soit les réseaux de la santé et des services sociaux, les établissements scolaires, les municipalités ainsi que les entreprises.

## **Orientation 7 : Sauvegarder et partager le patrimoine collectif**

- Objectif 21.** Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.
- Objectif 22.** Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.
- Objectif 23.** Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.

## **Orientation 8 : Favoriser la participation à la vie collective**

- Objectif 24.** Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.
- Objectif 25.** Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.

## **Orientation 9 : Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques**

- Objectif 26.** Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Objectif 27.** Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population.
- Objectif 28.** Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre.
- Objectif 29.** Soutenir les initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail.